

FAQ - Programme d’Aide au Développement Associatif de Symmachia (PADA)

2026 – 4^{ème} promo

- **Existe-t-il des critères de taille de structure pour candidater ?**

Nous souhaitons avant tout permettre à de nouveaux entrants de développer leur stratégie de collecte. Nous ne souhaitons pas indiquer de taille maximale en termes d’effectif ou de chiffre d’affaires.

Cependant, nous demandons aux associations candidates d’avoir réalisé entre 153 k€ et 800 k€ de collecte de fonds privés (compte emploi ressources) en 2025 (ou 2024 si chiffres 2025 non disponibles). Ce critère s’applique à la structure entière, et ne peut pas être subdivisé par service ou pôle.

Les candidatures de structures dont le montant de collecte est hors de cette fourchette seront considérées, mais ne seront pas prioritaires.

- **Les fondations abritées peuvent-elle candidater ?**

Oui, toutefois nous demandons aux structures de prendre soin de vérifier que la fondation abritante les autorise à collecter.

- **Les structures françaises dont l’action se déroule à l’international peuvent-elles candidater ?**

Les structures françaises ayant une action locale ou nationale seront privilégiées lors de la sélection. Néanmoins, celles ayant une action à l’international sont quand même invitées à candidater.

Toutes doivent s’assurer d’avoir la capacité de collecter.

- **Quelles associations sont visées par cet appel à projets ?**

Cet appel à projets s'adresse aux associations dont les actions luttent contre l'isolement des personnes vulnérables.

Les associations qui facilitent et améliorent durablement les conditions de vie des personnes âgées démunies et/ou isolées — notamment en matière de logement, de santé, de lien social ou d'accès à la culture — et celles qui soutiennent les femmes en situation de vulnérabilité — femmes victimes de violences, mères isolées, grande précarité, etc. — seront particulièrement valorisées dans le processus de sélection.

Toutefois, toute association œuvrant contre l'isolement d'autres publics vulnérables est également invitée à soumettre sa candidature : personnes en situation de handicap, réfugiés, etc.

- **Le binôme participant doit-il obligatoirement être composé d'un salarié et d'un membre de la gouvernance ?**

Le binôme doit être composé d'un salarié ayant dans son périmètre des missions de fundraising et un membre de la gouvernance, salarié ou bénévole.

Il est nécessaire qu'un membre de la gouvernance (ou ayant mandat) s'investisse. C'est une condition pour que le suivi se fasse, malgré le turn-over potentiel (au niveau salarié ou bénévole) et que la structure capitalise le savoir acquis lors des sessions de tutorat.

Les candidatures avec des binômes salarié / administrateur seront privilégiées pendant le processus de sélection. Néanmoins, les candidatures avec un autre binôme sont quand même invitées à candidater, en l'indiquant et en en justifiant bien la raison.

- **Quel sera le déroulé des sessions d'accompagnement ?**

L'accompagnement se fera en 4 phases :

- Phase de Diagnostic stratégique à l'aide d'outils d'autodiagnostic
- Alignement de la stratégie globale de l'organisation et de la stratégie de collecte
- Définition des axes de développement pour aller vers un plan d'action
- Construction du chemin de collecte de votre organisation, à l'aide d'un carnet de voyage

A l'issu du parcours, les structures auront défini leur « mix de collecte ».

- **Quels sont les dates du programme ?**

La quatrième édition du PADA s'étendra **de mi-juin 2026 à mi-janvier 2027**

Le Kick-off du programme se fera en présentiel à Paris le 11 juin après-midi